



Législature 2020-2024 – Année administrative 2021

Convocation à la séance du Conseil général de la Ville de Neuchâtel

Lundi 21 décembre 2020 à 18h30 – Séance n° 2

Au Château, salle du Grand Conseil

Ordre du jour

A . Nominations

- 21-104** **Nomination de la Commission des assemblées citoyennes et des quartiers - 9 membres**
- 21-105** **Nomination de la Commission du développement durable, de la mobilité et des infrastructures – 15 membres**
- 21-106** **Nomination de la Commission du développement urbain, de l'économie et du patrimoine bâti - 9 membres**
- 21-107** **Nomination de la Commission du développement technologique et de la sécurité - 9 membres**
- 21-108** **Nomination de la Commission de la famille, de la formation, de la santé et des sports - 9 membres**
- 21-109** **Nomination de la Commission de la culture, de l'intégration et de la cohésion sociale - 9 membres**
- 21-110** **Nomination de représentants au Syndicat intercommunal des patinoires du Littoral neuchâtelois**
4 personnes (électeurs communaux) au Conseil intercommunal – Selon art. 5 du règlement du Syndicat et art. 120 du règlement général transitoire
- 21-111** **Nomination de représentants au Syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel**
5 personnes (électeurs communaux) au Conseil intercommunal – Selon art. 5 du règlement du SITRN et art. 120 du règlement général transitoire.



- 21-112 Nomination de représentants au Syndicat intercommunal de l'Anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois (SIAALN)**
1 personne (électeur communal) au Conseil intercommunal – Selon art. 5 du règlement du SIAAL et art. 120 du règlement général transitoire.
- 21-113 Nomination de représentants au Syndicat intercommunal de l'Ecole obligatoire de la région de Neuchâtel éorén**
10 personnes (électeurs communaux) au Conseil intercommunal de l'éorén – *Sous réserve de la validation de nouveaux statuts de l'éorén lors de l'assemblée générale du 10 décembre 2020 et selon art. 120 du règlement général transitoire.*
- 21-114 Nomination de représentants à la Fondation « L'enfant c'est la vie »**
1 membre par groupe politique constitué – Selon art. 8 des statuts de l'institution et art. 120 du règlement général transitoire.

B. Rapports

- 21-003 Rapport du Conseil communal à l'appui des projets de règlements et arrêtés urgents présentés dans le cadre du budget 2021 :**
- Arrêté concernant la fiscalité
 - Règlement communal sur les finances (RCF)
 - Arrêté concernant l'indemnisation du travail politique des membres du Conseil général et des commissions
 - Règlement concernant le traitement et la prévoyance professionnelle des membres du Conseil communal
 - Statut du personnel communal
 - Arrêté fixant la rémunération du personnel communal
 - Règlement relatif à la politique d'incitation à l'utilisation des transports publics
- 21-002 Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le budget 2021**
- 21-201 Rapport de la Commission financière concernant le budget 2021**

Neuchâtel, le 1^{er} décembre 2020.

Le Conseil communal